

ELEMENTS EXPLICATIFS BUDGETS

Le projet de budget primitif proposé s'inscrit dans la suite du débat et du rapport d'orientations budgétaires. L'annexe 2 de ce rapport présentait notamment en détail les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Budget principal

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 84 440 140,00 euros.

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 correspondant aux charges à caractère général s'établit à 14 083 610,00 €.

Le chapitre 012, correspondant aux charges de personnel, **s'établit à 5 782 236,00 €**. Le chapitre 012 représente 6,84 % des dépenses totales de fonctionnement, contre 6,03 % en 2022.

Le chapitre 014, relatif aux atténuations de produit, **s'élève à 30 071 356,00 €**, dont environ 9,8 millions d'euros de péréquation (FNGIR et FPIC), environ 13,5 millions de reversements de fiscalité aux communes (attributions de compensation) et 6,7 millions de dotation de solidarité communautaire versée aux communes.

Le chapitre 022 des dépenses imprévues est doté **de 4 190 000,00 €**.

Le virement à la section d'investissement, **le chapitre 023, est de 19 016 574,00 €** en nette augmentation par rapport à l'année dernière. S'y ajoutent les amortissements, au **chapitre 042, pour 5 034 885,00 €**.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, **s'établit à 6 161 319,00 €**. Il comprend notamment la cotisation au SDIS (1 680 998,00 €).

Les frais financiers, **au chapitre 66**, sont en baisse, passant de 96 400 € à **95 160 €**.

Recettes de fonctionnement

La reprise des résultats de fonctionnement des années antérieures, au **chapitre 002**, s'élève à **19 878 422,59 €**.

Le chapitre 70, correspondant aux produits des services, est doté de **726 772,00 €**.

Le chapitre 73, correspondant aux impôts et taxes, représente **48 424 380,00 €**, soit 57,34 % des recettes totales.

Le chapitre 74, des dotations et subventions, s'élève à **14 854 226,00 €**. Il comprend la DGF pour environ 3,1 millions d'euros et les subventions de fonctionnement reçues pour environ 3,33 millions d'euros.

Dépenses d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement s'équilibrent à hauteur de **33 964 491,00 €**.

Le chapitre 041, des opérations patrimoniales, s'élève à **673 000,00 €**.

Le chapitre 16, correspond aux remboursements en capital des emprunts passe de 1 044 941 € à **1 040 978,00 €**.

Les subventions d'équipement versées, **au chapitre 204**, intègrent notamment les fonds de concours versés et les subventions liées à l'habitat ; elles s'élèvent à **8 082 366,89 €**.

Le chapitre 21 des immobilisations corporelles s'établit à **3 113 014,41 €** ; et le **chapitre 23** des immobilisations en cours à **14 334 024,60 €**.

Recettes d'investissement

Le report de l'excédent, au **chapitre 001**, s'élève à **1 457 956,29 €**.

Le virement de la section de fonctionnement, déjà évoqué dans les dépenses de fonctionnement, s'élève à **19 016 574,00 € au chapitre 021**. Il en est de même pour les amortissements, au **chapitre 040** pour **5 034 885,00 €**.

Le FCTVA, au **chapitre 10**, est estimé à **650 000,30 €**.

Les subventions d'investissement du **chapitre 13** sont quant à elles estimées à **6 210 778,41 €**.

Le Budget primitif n'intègre pas des recettes d'emprunt.

Budget annexe de l'immobilier locatif économique

Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 763 630,00 € de recettes et dépenses.

465 950 € sont virés de la section de fonctionnement à la section d'investissement, laquelle s'élève à 2 444 946 €.

Le budget annexe comprend en 2023 le début de la réalisation du bâtiment-relais « centre de formations » situé sur la commune d'Ambérieu-en-Bugey au niveau du quartier des affaires et des savoirs, des premières études pour un éventuel bâtiment situé sur la ZAE du Bachas sur la commune de Lagnieu et la vente du bâtiment-relais TSM de la zone d'activités du Moulin à Papier.

Budget annexe « aménagement des zones d'activités économiques »

Ce budget annexe suit la forme d'une comptabilité de stock. En effet, les biens, en l'espèce les terrains, sont **destinés à la vente** et n'ont pas vocation à intégrer le patrimoine de notre collectivité.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 14 896 000 €.

Pour l'ensemble des zones d'activités, les acquisitions de terrains sont estimées à 1 800 000 €, les études techniques à 287 209 € et les travaux à 2 000 000 €. Les recettes de ventes de terrain sont estimées à 1 363 052 €.

Le budget 2023 supporte des hausses importantes au niveau des fluides, ou de la contribution à des organismes extérieurs eux aussi confrontés à l'inflation.

Les grandes orientations qui le sous-tendent sont les suivantes :

- une stabilité complète des taux d'imposition pour ne pas pénaliser des entreprises, pour certaines, en difficulté
- une hausse des tarifs liés à la gestion des déchets pour ne pas « décrocher » du coût réel
- un maintien d'un bon niveau d'investissement, autour de 8 millions d'euros en coût net
- pas de recours à l'emprunt en 2023, les taux ayant nettement augmenté
- une légère revalorisation de la Dotation de Solidarité Communautaire permettant notamment un « coup de pouce » à la natation scolaire et, indirectement, aux centres nautiques qui permettent sa pratique,

Le projet de budget 2023 met en exergue les priorités suivantes :

- La poursuite du soutien apporté à la **rénovation, notamment thermique, des logements**, avec l'OPAH et les nouvelles aides apportées aux propriétaires dont les ressources dépassent le seuil de l'OPAH, via la plate-forme de rénovation énergétique
- Un soutien à la **production de logements sociaux**, via le PLH et la poursuite du fonds de concours pour les démolitions préalables aux projets de logements sociaux
- La poursuite du projet de **Quartier des Affaires et des Savoirs** à Ambérieu-en-Bugey
- Un panel d'actions pour répondre aux difficultés d'emplois et d'insertion des jeunes, et de recrutement rencontrées par les entreprises du territoire, l'accompagnement de l'Académie aéronautique
- Un soutien à la fédération des unions commerciales et le maintien des aides à l'investissement pour les commerçants et artisans avec point de vente en centre-ville/centre-bourg
- Les travaux en lien avec le schéma cyclable intercommunal
- Les travaux du **Pôle d'Echanges Multimodal** de la gare d'Ambérieu en Bugey qui ont débuté avec la partie relative à la gare routière et au parvis
- Le lancement d'une solution **de transport à la demande** sur le territoire
- La gestion de deux France Services sur le territoire et le développement de permanences décentralisées
- En matière d'offre touristique, la poursuite du projet « Vertical » à Torcieu et à Chaley et la poursuite du projet de nouvel office de tourisme à Pérouges, « porte d'entrée » touristique du territoire
- Le maintien à un haut niveau du soutien financier aux communes pour les compétences relevant de la proximité : voirie, écoles, périscolaire, action sociale, patrimoine... et aux associations locales pour assurer une offre sportive et culturelle de qualité et de proximité
- Le lancement d'un plan d'actions dans le cadre de la Convention d'Objectifs Territoriale signée avec l'ADEME et la poursuite des dispositifs IMPACTe et relampage dédiés aux bâtiments municipaux
- Pour la compétence « déchets » le renouvellement du parc des véhicules et l'agrandissement du centre technique de Ste-Julie
- Un nouveau Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, le troisième pour la CCPA, avec des subventions de la DRAC, du Département et de la Région.